

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2018

Nombre de membres en exercice : **23**
 Quorum : 12
 Nombre de membres présents : **16**
 Date de la convocation : **04/12/2018**

Secrétaire de séance : **Monsieur Eric COUSIN**

Le Treize Décembre Deux Mille Dix-Huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER – Maire
 M. Jean BRILLAUD, M. Dominique LOUIS, M. Eric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Patrice GAINANT - Adjoint
 M. Bernard MAUZÉ - Conseiller Municipal délégué,
 Mme Claudine HAIE, M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, M. Pascal DARDILLAC, Mme Doriane ALBERT,
 Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTTET, M. Franck HUET, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Stéphanie VERRIER	M. Jean BRILLAUD
Mme Catherine HENROTTE	M. Bernard MAUZÉ

Excusées non représentées : Mme Florence DERRÉ, Mme Sylvie GLASSON.

Absents : Mme Sandrine DUMUIS, Mme Sandrine BROCHARD, M. Joël BARRAULT.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
 Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Madame le Maire présente l'ensemble des tarifs pour 2019 et propose de ne pas les augmenter cette année. Elle informe que les tarifs des lodges ont été corrigés afin d'avoir une logique de prix proportionnelle à la place.

Le Conseil Municipal accepte de maintenir l'ensemble des tarifs pour l'année 2019.

Délibérations :

RESTAURANT SCOLAIRE :

Madame PELTIER rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs du Restaurant Scolaire pour l'année 2019.

TRANCHES DE QF	TARIFS 2019
QF<500	0.93
501<QF<700	1.88
701<QF<1040	2.80

1041<QF<1380	3.00
1381<QF<2160	3.20
QF>2161 et non communiqué	3.76
Agents communaux	4.28
Autres adultes	5.35
Repas pris le mercredi au Centre de Loisirs de Givray pour tous les enfants	4.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

GARDERIE :

Madame PELTIER rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs de la Garderie pour l'année 2019.

TRANCHES DE QF	TARIFS 2019	
	Temps 1 (7 h 30 à 8 h 30) Temps 2 (13 h 00 à 13 h 50) Temps 3 (16 h 45 à 17 h 30) Temps 4 (17 h 30 à 18 h)	TOTAL / JOUR
QF<500	0.81	2.43
501<QF<700	0.92	2.76
701<QF<1040	1.61	4.83
1041<QF<1380	1.71	5.13
1381<QF<2160	1.76	5.28
QF>2161 et non communiqué	1.81	5.43

La Commission propose également, en cas de retard des parents à 18 h 40 qu'une heure supplémentaire débutée soit facturée forfaitairement à 5,43 Euros (quel que soit le Quotient Familial). Cette majoration exceptionnelle sera :

- ✓ De 10,86 € au deuxième retard (5,43 € x 2),
- ✓ De 16,29 € au troisième retard (5,43 € x 3),
- ✓ De 21,72 € (5,43 € x 4) à chaque nouveau retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

PEDT :

Madame PELTIER rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs du PEDT pour l'année 2019.

TRANCHES DE QF	TARIFS 2019
QF<500	4.00
501<QF<700	4.50
701<QF<1040	5.00
1041<QF<1380	5.50
1381<QF<2160	6.00
QF>2161 et non communiqué	6.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Madame PELTIER rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs périscolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs du Ramassage Scolaire pour l'année 2019.

TRANCHES DE QF	TARIFS 2019
QF<500	10
501 <QF< 700	15
701 <QF<1040	20
1041 <QF< 1380	25
1381 <QF<2160	30
QF>2161	35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

SALLES COMMUNALES :

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs de location des salles communales. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

UNE SOIRÉE - (18h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	64	0	0	0
✓ Habitants Ligugéens	74	64	54	44
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	160	64	74	74
✓ Associations, CE et personnes extérieures	362	77	155	155
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée) - De la Commune - Hors Commune	345 708			
UNE JOURNÉE - (8h00 – 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	64	0	0	0
✓ Habitants Ligugéens	160	64	64	64
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	320	64	134	134
✓ Associations, CE et personnes extérieures	603	155	301	301
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée) - De la Commune - Hors Commune	585 1 203			
UNE JOURNÉE - (8h00 – 8h00) Lundi – mardi – jeudi – vendredi (hors vacances scolaires)				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * de 8 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations	260			
✓ Autres organismes	260			
✓ Collectivités non partenaires	260			
✓ Collectivités partenaires	0			

UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00) Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Givray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHETTO * avec arrêt à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	134	0	0	0
✓ Habitants Ligugéens	320	134	134	129
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	531	134	265	265
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	0			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	986	301	602	602
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	958			
- Hors Commune	1608			

AUTRES TARIFS

- ✓ Caution pour la location du four de Virolet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

TABLES ET CHAISES :

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs des tables et des chaises.

Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

- ✓ 1,00 € par chaise et 3,00 € par table lorsque les services techniques doivent transporter celles-ci d'un lieu à un autre.

Exceptions : fêtes de quartiers et associations Ligugéennes qui ne payeront pas, mais, devront envoyer un certain nombre de personnes pour la manutention des chaises (chargement et déchargement du camion).

- ✓ 11,50 € pour la location d'une table ronde disponible uniquement dans le cadre d'une location de la salle de Givray (20 tables).

Exceptions : associations Ligugéennes et habitants de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

CIMETIÈRE :

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs du cimetière. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

CIMETIÈRE : Caveau de 2 places

- ◆ Concession

	Tarifs 2019
✓ Trentenaire	203
✓ Cinquantenaire	310

- ◆ Concession sur les emplacements récupérés par la Commune

Nécessité de fixer un tarif différent pour le cimetière n°2 où des Ligugéens souhaitent acquérir des concessions récupérées par la Commune (suite à abandon).

La vidange de ces concessions nécessite des consultations tarifaires qui n'ont rien à voir avec les tarifs d'un marché public.

	Tarifs 2019
✓ Trentenaire	307
✓ Cinquantenaire	412

◆ Fosse commune

	Tarifs 2019
✓ Le premier mois	18
✓ Par jour supplémentaire	5

COLUMBARIUM : Case pour 4 urnes

	Tarifs 2019
✓ Dix ans	235
✓ Trente ans	425
✓ Cinquante ans	702
✓ Ouverture de case	64
✓ Dispersion des cendres et apposition d'une plaque	105

CAVEAUX A URNES

	Tarifs 2019
✓ Dix ans	235
✓ Trente ans	425
✓ Cinquante ans	702

FOURNITURE DE CAVEAUX

	Tarifs 2019
✓ 1 place	1 250
✓ 2 places	1 560

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

ACCUEIL DE LOISIRS DU DOMAINE DE GIVRAY :

Madame PELTIER rend compte du travail effectué par la Commission « Enfance et Vie Scolaire » sur les tarifs péri et extrascolaires. La Commission propose de ne pas augmenter les tarifs de l'Accueil de Loisirs du Domaine de Givray pour l'année 2019.

ENFANTS DE LIGUGÉ

Quotient familial	Journée		½ journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	7.40	4.25	5.30	2.20	36.90	21.30
501 < QF2 < 700	8.95	5.80	6.40	3.30	44.80	29.15
701 < QF3 < 1040	11.00	7.95	8.05	4.95	55.10	39.65
1041 < QF4 < 1380	13.10	10.00	9.40	6.30	65.60	49.95
1381 < QF5 < 2160	14.35	11.20	10.30	7.20	71.80	56.25
2161 < QF6	15.80	12.65	10.90	7.85	79.10	63.90

ENFANTS DE SAINT-BENOÎT (*)

(Participation intercommunale pour les vacances et les mercredis libérés = 17 €-QF + 5 €)

(Participation intercommunale pour les mercredis ½ journées = 12,20 €-QF + 2,5 €)

Quotient familial	Journée		½ journée	Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1 < 500	8.15	5.00	6.00	40.70	25.00
501 < QF2 < 700	10.00	6.80	7.30	49.45	34.00
701 < QF3 < 1040	12.15	9.05	9.15	60.75	45.30
1041 < QF4 < 1380	14.40	11.35	10.70	72.10	56.65
1381 < QF5 < 2160	15.80	12.70	11.75	79.30	63.90
2161 < QF6	17.40	14.25	12.45	86.50	72.10

ENFANTS DU GRAND POITIERS ET AUTRES COMMUNES (*)

(Pas d'application des quotients, pas de participation des Communes)

	Journée		Semaine	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Journée	23.20	20.10	113.00	99.00
½ journée	13.90	11.30	68.00	57.70

(*) – Les situations sans convention avec les communes (ou convention non signée), obligent l'application du tarif « GRAND POITIERS et autres communes » et nécessitent le paiement avant le service rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

GRAND JEU :

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs du Grand Jeu.

Le tarif est défini « à la ceinture », et cette dernière comprend cinq personnes.

Il est proposé une location en directe, et une autre par l'intermédiaire de l'Agence Touristique de la Vienne.

Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

- En location directe :

* Ligugéens : 15 €

* Réduits : 15 €

* Autres : 20 €

- En location par l'ATV : 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

LODGES DU DOMAINE DE GIVRAY :

Madame le Maire rend compte du travail effectué en Commission Générale et propose de ne pas augmenter les tarifs de location des lodges. Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

Location sans la Salle de Givray :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin et du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août)	
	Lodge 6 places	Lodge 8 places	Lodge 6 places	Lodge 8 places
La nuitée	179	209	199	229
Week-end 2 nuits	279	329	299	449
Week-end 3 nuits	339	399	359	499
Midweek 4 jours	339	399	359	499
Nuitée complémentaire	79	89	99	109
Semaine (Samedi 16h/Samedi 10 h)	529	709	549	739

Location avec la Salle de Givray :

Formules	Moyenne saison (du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin et du 1 ^{er} Septembre au 31 Décembre)		Haute saison (du 1 ^{er} Juillet au 31 Août)	
	Lodge 6 places	Lodge 8 places	Lodge 6 places	Lodge 8 places
Week-end 2 nuits	229	279	279	329
Week-end 3 nuits	289	329	339	399
La nuitée	179	209	199	229
Nuitée complémentaire	79	89	99	109

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 17 Voix Pour, les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2019.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire rappelle la délibération prise concernant l'achat des bâtiments de la Poste Rue Charles Charpentier. Elle précise que le prix de vente est de 105 000 Euros auquel il faut ajouter les frais qui s'élèvent à 10 000 Euros. Il est donc nécessaire d'ajouter les crédits sur le programme budgétaire.

Délibération :

Madame le Maire rappelle la nécessité d'effectuer plusieurs modifications budgétaires avant la fin de l'exercice 2018.

Il est proposé :

- ✓ **Crédits en plus :**
 - Acquisition de la Poste : + 115 000 €
- ✓ **Crédits en moins :**
 - Acquisitions foncières : - 50 000 €
 - Domaine de Givray : - 35 000 €
 - Ateliers municipaux : - 30 000 €

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné les conditions de cette modification,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 Voix Pour :

- ✓ D'accepter le principe de cette décision modificative,
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

URBANISME

PROJETS DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019 AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Madame le Maire rappelle que la Communauté Urbaine est en charge des travaux de voirie en lien avec nos services. Un point technique vient d'être réalisé avec les services de Grand Poitiers (Centre de ressources sud). Il est proposé d'inscrire plusieurs rues dans le plan de rénovation de la voirie ainsi que de lancer certaines études sur différents secteurs de la Commune. Madame le Maire remercie

Messieurs LAROUSSE de Grand Poitiers et Monsieur PIRONNET, Directeur des Services Techniques pour le travail de recensement effectué.

VENTE D'UNE PARTIE D'UN BÂTIMENT

Madame le Maire informe qu'un administré souhaite acheter une propriété située Grand Rue et il se trouve qu'une partie d'un immeuble de 2 m² est enclavée dans ce bien. Madame le Maire propose de céder ces 2 m² pour l'Euro symbolique sachant que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré souhaite acheter à la Commune de LIGUGE une partie d'un immeuble (environ 2 mètres carré). L'emprise bénéficie déjà aujourd'hui au demandeur et cette demande n'est qu'une concrétisation de l'existant. Cette situation est particulièrement singulière mais compte tenu du peu d'importance de cette enclave pour la commune, il est proposé de céder celle-ci.

Pour autant ce principe de vente est conditionné au fait que la Commune ne supportera aucune charge. Les charges communales (acte, géomètre, etc...) seront prises en charge par les acquéreurs.

Après avoir entendu ces informations,

Après avoir examiné les conditions de cette cession,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 Voix Pour :

- ✓ De céder cette parcelle n° BB-369 de 2m² à Madame RESTAUT et Monsieur JOUET pour l'euro symbolique,
- ✓ Que les frais relatifs à cette cession seront intégralement pris en charge par les acquéreurs,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ainsi que tous les actes s'y rapportant.

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SOREGIES

Madame le Maire rappelle que la SOREGIES propose une opération de mécénat auprès des collectivités pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Délibération :

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la SORÉGIES propose aux Communes une opération de mécénat dans le cadre de la pose et la dépose des illuminations de Noël. Cette opération est valorisée à hauteur de 1 104,74 € pour notre Commune.

Partenaire de SORÉGIES à travers une convention en 2017, il est proposé d'accepter le principe d'un avenant à cette convention pour 2018.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu ces informations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 16 voix Pour :

- ✓ D'accepter le principe de cet avenant dans la convention de mécénat avec Sorégies pour les illuminations de Noël,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et en particulier cet avenant.

PERSONNEL

FIXATION DES RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019. Pour ce faire 6 Agents recenseurs seront recrutés et de fait il est nécessaire de fixer leurs rémunérations.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019.

Six Agents recenseurs seront recrutés et seront encadrés par un Coordonnateur communal.

Il est proposé de fixer la rémunération de ces 6 Agents recenseurs :

✓ Feuille de logement	0,65 €
✓ Bulletin individuel	1,10 €
✓ Séance de formation (2 ½ journées obligatoires)	18,00 €
✓ Frais de déplacement (pour les écarts)	80,00 €
✓ Indemnité (IEMP) pour le Coordonnateur Communal	1 478 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 17 Voix Pour décide :

- ✓ De recruter six Agents recenseurs pour les opérations de recensement (formation et collecte),
- ✓ D'accepter les éléments de rémunération ci-dessus présentés,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recensement de la population (contrats de travail, arrêtés, cartes d'Agents recenseurs...).

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose aux Présidents des commissions communales de faire un point d'avancée des dossiers en cours.

Monsieur Patrice GAINANT rappelle que le Marché de Noël s'est tenu les 1^{er} et 2 Décembre 2018 au Domaine de Givray malgré le mauvais temps cette animation s'est bien déroulée. Il informe que le conte de Noël est reporté au 22 Décembre 2018.

Il précise également qu'une première réunion a eu lieu pour commencer à travailler sur l'édition 2019 de la Fête de la Plage avec Monsieur KERIGNARD de SMARVES et des bénévoles. Les parcours pour la course sont en étude.

Madame le Maire le remercie pour son investissement pour la bonne organisation du marché de Noël et à son tour Monsieur GAINANT remercie le service technique pour l'aide matérielle apportée.

Monsieur Dominique LOUIS rappelle que le label « Commune Sport Pour Tous » vient d'être remis officiellement à LIGUGÉ avec la présence des sportifs Ligugéens et les représentants de l'association « Aquitaine Sport Pour Tous ». Lors de cette soirée les dotations sportives ont été remises aux associations.

Il rappelle qu'une seconde labélisation est en cours d'instruction au niveau national. Une réponse est attendue courant Janvier 2019.

Il informe que les formulaires de demandes de subventions viennent d'être envoyés aux associations. Il demande aux élus présents de venir se joindre à lui pour recevoir les associations les 26 Janvier et 2 Février 2019.

Pour la partie jeunesse, Monsieur LOUIS tient à remercier Monsieur MOULIN pour le travail de planification proposé.

Monsieur Eric COUSIN rappelle que le nouvel appel d'offres est lancé pour l'aménagement des sanitaires de Givray. Les réponses des entreprises sont attendues pour le 9 Janvier 2019.

Les travaux de changement des fenêtres de la Mairie vont débuter début Janvier 2019.

Il informe qu'une réunion publique aura lieu le 17 Janvier 2019 pour expliquer aux administrés les travaux de refection des canalisations d'eau potable ainsi que les travaux d'aménagement du Centre-Bourg. Ces travaux sont programmés de Mars à Juillet 2019.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que les peupliers seront coupés avant Noël par la Société GUERINCA. La réunion avec les affouagistes aura lieu courant Janvier 2019.

Monsieur Jean BRILLAUD informe que la demande de modification simplifiée du PLU est validée.

La Société NEXITY doit rencontrer les services de GRAND POITIERS pour l'aménagement du Fief du Pilier.

Madame Michelle ECLERCY rappelle l'organisation du Téléthon. La somme récoltée n'est pas encore connue. Une information sera faite ultérieurement mais dans l'ensemble les animations se sont bien déroulées.

Elle informe également que l'Épicerie sociale « la main tendue » va offrir un repas de Noël sous forme de colis alimentaire à tous ses bénéficiaires (26 familles).

Elle informe que le Vestiaire des 4 Saisons va offrir deux séjours au Centre de Loisirs de Givray à deux enfants.

Elle précise que le repas offert aux personnes âgées aura lieu le Dimanche 16 Décembre 2018.

Arrivée de Monsieur COTTET qui prend place pour la séance.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Madame le Maire donne des précisions sur ce rapport notamment depuis la mise en place de l'organisation avec les 40 communes. Le souhait est de conserver la proximité entre les Communes et la Communauté Urbaine.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la loi oblige le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à produire un rapport annuel retraçant l'activité de Grand Poitiers ainsi que le compte administratif. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport évoque :

- ✓ la présentation générale de l'établissement ;
- ✓ les temps forts de l'année de transition de 2017 ;
- ✓ le projet de territoire et le marketing territorial ;
- ✓ la communication destinée aux habitants sur la future communauté urbaine ;
- ✓ la poursuite de la politique de contractualisation ;
- ✓ les réalisations de l'EPCI ;
- ✓ le compte administratif 2017 ;
- ✓ et les perspectives 2018.

Après avoir entendu ces informations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 Voix Pour :

- ✓ D'approuver le rapport annuel 2017 du Président de Grand Poitiers ;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ACTUALITÉS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur Bernard MAUZÉ informe qu'il a assisté à la réunion sur les Accueils de Loisirs et soulève un problème sur la mutualisation des Centres de Loisirs. Madame le Maire précise qu'une commission spécifique va travailler sur l'harmonisation de la compétence Petite Enfance.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ET AVENANTS POUR LES LOGICIELS INFORMATIQUES

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler les conventions et avenants pour prendre en compte la réglementation sur le RGPD.

Délibérations :

Madame le Maire rappelle que le contrat informatique de 3 ans liant la Commune de LIGUGE à l'éditeur COSOLUCE arrive à son terme. Ces logiciels sont les principaux utilisés en mairie pour la comptabilité, la paie, l'état civil, les élections...

Il est proposé de renouveler ce dernier pour trois années en y intégrant le nouveau règlement relatif à la Protection des données personnelles. Le coût total annuel est de 2 462,06 € TTC.

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné les conditions de ce contrat,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 Voix Pour :

- ✓ D'accepter le principe de renouvellement de contrat informatique avec la société COSOLUCE de PAU (64000) pour trois années (2019-2020-2021), sur la base d'un coût annuel de gestion de 2 462,06 € TTC ;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ainsi que les contrats.

--

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGE a un contrat de licence et de maintenance de logiciels informatiques pour les activités scolaire et périscolaire, avec la société ABELIUM de PLEURTUIT (35730).

Il est proposé de modifier ce contrat par un avenant afin d'y inclure la mise en conformité du RGPD.

Après avoir entendu ces informations,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 Voix Pour :

- ✓ D'accepter le principe de cet avenant relatif à la mise en conformité RGPD sur les contrats informatiques avec la société ABELIUM ;
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et en particulier cet avenant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2019

Madame le Maire informe que dans le cadre des projets 2019 (Aménagement de la Poste ou Installation de totems) une demande de subvention sera déposée au titre de la DETR. Le dossier est à déposer avant le 18 Janvier 2019. Des devis sont en attente.

MODIFICATION D'UNE DÉLIBÉRATION

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier une délibération prise en Juin 2017 afin de déclarer les terrains en délaissé de voirie afin de pouvoir rédiger les actes administratifs.

Délibération :

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 8 Juin 2015 au sujet de l'accord de principe pour la cession de terrains communaux à différents particuliers.

L'ensemble des terrains cédés représente 1 104,60 m². Ce sont des délaissés de voirie qui nécessitent un déclassement du domaine public.

La Commune de LIGUGÉ cède :

- ✓ 119 m² à Madame Annie VAZELLE,
- ✓ 164 m² à Monsieur Jérôme POUPEAU et Madame Yaël FOURNIER,
- ✓ 124 m² à Monsieur Philippe BOISSELIER,
- ✓ 148 m² à Monsieur Guy GELIN,
- ✓ 50 m² à Monsieur Hugues DE LA FOUCHARDIÈRE,
- ✓ 65 m² à Madame Bérange JOLLY,
- ✓ 114 m² à Monsieur Jean-Pierre CHOMER,
- ✓ 175 m² à Monsieur Kevin LEMETAYER et Madame Mylène DURAND,
- ✓ 45 m² à Monsieur David GATELIER,
- ✓ 46 m² à Monsieur Morgan ROCHAIS,
- ✓ 54,60 m² à Monsieur Bernard PASQUIER

Soit une surface totale de 1 104,60 m².

Il est proposé de vendre ces parcelles au prix de 2 Euros le m² soit une somme globale de 2 209,20 Euros.

Les frais annexes et de cession seront supportés par les demandeurs (Propriétaires et/ou Locataires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 Voix Pour, décide :

- La cession de ces terrains reconnus comme étant des déclassés de voirie, le long de la Rue Valentine Tessier au profit des propriétaires riverains au prix de 2 Euros le m² (la surface globale est de 1 104,60 Euros soit un prix global de 2 209,20 Euros),
- Que les frais annexes (bornage, Notaire, actes, ...) seront à la charge des demandeurs,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que la Commune a déposé une candidature auprès du Conseil Départemental de la Vienne pour accueillir le concert d'ouverture des heures vagabondes.

Madame le Maire informe que Monsieur Loïc PIRONNET, Directeur des Services Techniques a demandé sa mutation pour rejoindre les services de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et particulièrement le Centre de ressources Est.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements reçus :

- De Monsieur LEVIEUX pour la rapidité des actions mises en place suite à sa demande pour la réfection d'une partie de la voirie Allée de la Chaume,
- De Monsieur TUYERAS pour le nettoyage effectué aux abords de la rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 Janvier 2019 à 20 heures.